



La métamorphose de l'ex-atelier mécanique en complexe cinématographique multiplexe de neuf salles, deux hôtels, cinq restaurants, une boulangerie, un pôle de ressourcement et de loisirs, différentes cellules commerciales et de services – dont 2800 m² de bureaux – et des places de parking, pourrait intervenir d'ici 2019.

(Photos Dominique Leriche et DR)

Atelier mécanique : « Le projet prêt à être lancé »

Confiants pour une inauguration en 2019, les opérateurs de la requalification de l'ex-équipement industriel **seynoï**s attendent une décision du tribunal administratif pour débiter les travaux

À tous ceux qui disent que ce projet majeur de la dynamisation économique, sociale, culturelle et urbaine du territoire de La Seyne, de la future métropole et au-delà, ne se fera jamais, je dis que si, ça va démarrer et ça va se créer!» Confiant et rassuré dans l'aboutissement du dossier de l'Atelier mécanique pour lequel il affiche une détermination sans faille, le maire Marc Vuillemot a reçu hier après-midi Rémy Vedeux et Anne Parel, respectivement directeur général montage d'opérations et chargée d'opérations pour la société Quartus (ex-Quantum Development), l'opérateur associé à CGR pour la réalisation du projet.

«Un projet, a introduit le maire confirmant le partenariat, qui apporte des réponses aux besoins de nos concitoyens.

Dans son volet cinéma d'abord. Et quand on sait combien la culture est un vecteur d'éveil des consciences, ce n'est pas du luxe.

Par ailleurs, la dynamique du Pôle de compétitivité mer, d'un point de vue technologique, scientifique, industriel, génère des besoins de mouvements et il est nécessaire aussi d'apporter des réponses conjuguées au développement économique, sur le champ touristique de surcroît, en terme de réponses hôtelières.

Enfin, considérant la nécessité de booster tous les efforts qui peinent à être accomplis en matière de redynamisation du cœur de ville du centre historique, l'atelier mécanique est un booster qui participera à cette redynamisation en attendant les moyens qui relèvent de la puissance publique».

Le projet ?

La restructuration de l'Atelier mé-



Marc Vuillemot, le maire (au centre) a accueilli et s'est entretenu avec Rémy Vedeux, directeur général montage d'opérations de l'opérateur Quartus, et Anne Parel, chargée d'opérations à Quartus.

canique en un cinéma multiplexe de neuf salles, deux hôtels, cinq restaurants, une boulangerie, un pôle de ressourcement et de loisirs, différentes cellules commerciales et de services – dont 2800 m² de bureaux – et des places de parking.

Qui réalise ?

Les groupes SA CGR Cinéma et Quartus sont les deux opérateurs du projet qui ont signé un bail à construction avec la commune. En d'autres termes, la ville de La Seyne reste le propriétaire foncier du terrain, qu'elle loue aux opérateurs pour 24 000 € par an, avec un bail de 40 ans. Le programme immobilier de restructuration se monte à plus de 40 M €.

Dans quel délai ?

Le permis de construire a été accordé et, comme l'indiquent les panneaux informatifs qui viennent d'être posés, la commercialisation des surfaces commerciales a été lancée. Il faudra compter entre 22 et 24 mois de travaux. Le projet devrait sortir de terre (sous réserve de l'attente d'une décision de justice - voir question suivante) à l'horizon 2019.

Quid du recours déposé par Environnement Méditerranée en janvier ?

«Nous sommes prêts à démarrer les travaux, mais le permis de construire a été attaqué et nous attendons la décision du tribunal admi-

nistratif – la date de l'audience étant indéterminée – avant de lancer le projet », souligne Rémy Vedeux, confiant dans l'issue. Et de préciser: « Nous sommes en train de chiffrer le préjudice économique subi par le retard pris, afin de mettre le requérant face à ses responsabilités en temps voulu ». Des opposants écologistes d'Environnement Méditerranée, que les opérateurs ont d'ailleurs rencontrés.

Les arguments d'Environnement Méditerranée ne tiennent donc pas ?

Pour la Ville et les opérateurs, au regard notamment du passé et des équipements déjà réalisés sur le site, les trois arguments déve-

loppés par Environnement Méditerranée pour attaquer le permis de construire ne tiennent pas :

- La loi Littoral qui n'est pas respectée: le casino Joa ou Monaco Marine ont déjà été réalisés, dans une continuité urbaine existante qui autorise de déroger à la bande des 100 m sur laquelle la loi Littoral interdit toute construction.

- Les prescriptions du PLU violées: un permis de construire a été légalement accordé.

- Une dépollution du site insuffisante: la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), compétente en matière de dépollution, a accordé toutes les autorisations.

Y aura-t-il appel du jugement de mars 2017 annulant la désignation de l'aménageur ?

Le maire Marc Vuillemot: «Ce n'est pas nécessaire. Tout d'abord, la Ville n'était pas tenue d'organiser un concours de projets. La commune peut signer un bail avec qui elle veut! Par ailleurs, seule est à prendre en compte une délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2016, validant la promesse de bail. Or, cette délibération n'a pas été attaquée» par le groupement d'entreprises évincé du projet qui avait saisi le tribunal administratif.

Que représente le projet en terme de création d'emplois ?

Le projet est synonyme de la création de 180 emplois directs. Sans compter les emplois indirects générés par le chantier.

JEAN-MARC VINCENTI
jmvincenti@nicematin.fr